



Achat de cuir dans un magasin, il y a 1 an

Par **titia76_old**, le **19/11/2007 à 13:33**

Bonjour, j'ai acheté avec mon copagnon il y a un an des cuirs dans un magasin. On en a acheté 4 pour le prix de 1600 € au lieu de 8000 €. Car c'était une offre de dernière minute vu qu'on est arrivé 15 minutes avant la fermeture du magasin. Lors du règlement, il nous ont fait un crédit, ils nous ont donné la facture et une garantie de 5 ans sur les cuirs qui ne mentionne pas sur quoi porte exactement la garantie juste ils nous ont dit verbalement que si il y avait le moindre problème sur les cuirs ils nous les changeraient. Deux jours après l'achat, je voulais tout arrêter et souhaitais rendre les cuirs. Ils ne voulaient pas et m'ont dit que c'était une offre promotionnelle. Ils ne m'ont pas mis de bon de rétractation sur la facture et ne voulais pas m'en donner. Aujourd'hui donc 1 an après, un des cuirs qu'on a acheté a été brûlé par une cigarette au niveau de la manche ça fait une marque mais pas de trou. Ils ont refusé de faire passer la garantie et veulent nous faire payer la réparation. Que doit-on faire car on a la garantie ?

Par **fritz974**, le **15/12/2007 à 15:15**

garantie de quoi c'est n'importe quoi ce que vous racontez ;.. il n'existe pas de garantie sur les vêtements que vous brûlez.....arrêtez de fumer ;... ce sera bon pour votre santé et pour vos cuirs....